

devons continuer de travailler ensemble en vue de réussir, à Rio et au-delà.

Chacune de ces questions est importante et je tiens, encore une fois, à féliciter les membres de l'OEA pour le travail accompli au cours de la dernière année. Mais, en dépit de tous les progrès réalisés, nous avons subi un certain nombre de revers décevants qui portent ombrage à la raison-d'être même de l'Organisation.

Il y a un an, à Santiago, nous rendions hommage à un événement remarquable qui marquait un point tournant dans l'histoire de l'OEA : 34 gouvernements membres de l'Organisation assistaient à la XXI^e Assemblée générale et tous - sans exception - avaient été élus de façon démocratique.

Même si cet événement marquant n'était pas à l'ordre du jour en tant que tel, il n'est pas passé inaperçu. En notre qualité de membres de l'OEA, nous partageons des valeurs communes, consacrées par la Charte de Bogota, en ce qui a trait à la paix, à la justice et à la démocratie représentative.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, ébranlés par des événements qui laissent présager un retour en arrière, mais résolus à maintenir la démocratie dans cette partie du globe. Il faut, dans le cadre de cette réunion, concentrer nos efforts sur la démocratie qu'il ne faut pas tenir pour acquise et qui fait partie intégrante de l'avenir des Amériques. Notre Charte nous a donné le mandat de défendre la démocratie, ce qu'a confirmé l'engagement pris à Santiago.

En Haïti, le gouvernement est illégitime et dépourvu de chef. Au Pérou, il y a un chef mais son gouvernement n'est pas légitime. Aucune des deux formules n'est acceptable; dans les deux cas, il faut rétablir la démocratie.

Si l'OEA se résignait à accepter ce type de régime et si nos résolutions de Santiago n'étaient qu'une profession de foi factice, nous excuserions et même peut-être encouragerions ceux qui menacent ou bafouent le principe de la démocratie.

Le Canada est déterminé à ne pas laisser se poursuivre indéfiniment l'impasse en Haïti. Le régime illégitime en place dans ce pays a fait échouer tous les efforts entrepris pour restituer la démocratie au peuple haïtien. Le Canada continuera d'imposer des sanctions, comme il a été convenu par tous les membres en octobre dernier.

En même temps, nous reconnaissons que le peuple haïtien vit des moments très pénibles en cette période de crise constitutionnelle. Le Canada continuera donc, conformément aux résolutions 1/91 et